

REUNION DU BUREAU DE LIGUE REUNION DU 20 JANVIER 2024 A PUYSMOYEN

PAGE 1/2

Membres du Bureau présents :

Président : ENNJIMI Saïd,

Président délégué : OYHAMBERRY Philippe

Mmes AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, MM. GOUGNARD Alexandre, JOHNSON Timothée, LAGARDE Bernard, MIREBEAU Pascal, RABBY Matthieu, RASSIS Jean Marc.

Excusée : Mme BARROT Pierrette.

Assistent : Mme Marie-Laure NADAL, M. Christophe FUGERAY, MM. AUBLANC Serge, BASQ Stéphane, GUAGLIARDI Loreto, LACOUR Eric, MICHELET Sylvain, ROUFFIGNAT Gilles.

Ouverture de la réunion à 9 h 30.

En ouverture de séance, un tour de table est réalisé afin que chacun puisse se présenter au nouveau Directeur Général, M. Christophe Fugeray, qui a pris ses fonctions le 2 janvier 2024.

Christophe Fugeray est interpellé par Monsieur Johnson sur la forme du mail envoyé aux présidents des Districts lors de son arrivée. Il lui indique qu'il ne l'autorise plus à l'appeler Monsieur mais à l'appeler Monsieur Le Président. Il est également interpellé par Monsieur Aublanc qui le qualifie de Directeur de cabinet. M. Fugeray répond à M. Johnson en lui indiquant qu'il l'appellera à présent M. le Président tout comme il indique à M. Aublanc qu'il n'est pas un Directeur de Cabinet au sens politique du terme mais plutôt un Directeur Général des Services.

En début de réunion, M. Alexandre Gougnard, Président du District de Gironde, souhaite que le bureau aborde la question du format de la prochaine Assemblée Générale électorale. Messieurs Gougnard, Johnson, Rouffignat, Aublanc, Michelet et Rabby considèrent légitime que cette assemblée se tienne en présentiel et demandent au Président de la Ligue de livrer son avis.

Ce dernier leur répond que, selon lui, le format le plus démocratique est celui d'une Assemblée en distanciel. En effet, chaque club vote en son âme et conscience. Les clubs sont désormais habitués à ce format et le plébiscitent par une participation record (85% lors de la dernière assemblée). De surcroît, ce format permet de limiter l'empreinte carbone. Le Président de la Ligue précise qu'un trop grand nombre de clubs ne se rendent pas aux Assemblées Générales et confient leurs pouvoirs à d'autres clubs. Cette situation n'est pas de nature à favoriser une expression démocratique totale.

Ces Présidents de District ne sont pas d'accord et estiment que l'Assemblée en présence des clubs permet aux candidats d'exposer leurs projets.

Le Président de la Ligue répond que les candidats auront la possibilité lors de leurs réunions de campagne au sein de chaque département, d'exposer les dits projets en présence des clubs.

Ces Présidents de District portent à la connaissance du bureau que la Fédération Française de Football n'autorise pas le recours au vote dématérialisé. La Ligue prendrait donc le risque, en organisant une Assemblée Elective à distance, de ne pas respecter les règles fédérales. De surcroît ces Présidents de District ont menacé la Ligue d'une action judiciaire.

Toutefois, il ressort de l'analyse juridique de la Ligue que l'Assemblée Elective est une Assemblée comme les autres et que le format dématérialisé est parfaitement valable.

REUNION DU BUREAU DE LIGUE REUNION DU 20 JANVIER 2024 A PUYMOYEN

PAGE 2/2

Il faut rappeler également que depuis l'Assemblée Fédérale du 12 mars 2021, il est possible pour une Ligue ou un district d'organiser son A.G., donc notamment son A.G. électorale, à distance de manière **dématérialisée**, et non plus uniquement de manière physique.

Pour rappel, l'article 12.5.1 des statuts-types prévoit ainsi : « *l'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres et / ou à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication. Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres a valeur de présence et un système de vote en ligne est mis en place.* »

« Article 4 des Statuts F.F.F. :

En conséquence :

- sur une A.G. physique : pour être autorisé à voter, chaque électeur doit être physiquement présent sur le lieu de l'élection ou bien être représenté par un membre physiquement présent au moyen d'un pouvoir,
- sur une A.G. dématérialisée : pour être autorisé à voter, chaque électeur doit se connecter sur la plateforme de vote en ligne dédiée, lui permettant ainsi de voter à distance, pour son club, voire également pour un autre club, s'il dispose d'un pouvoir. »

Le Président regrette ces menaces et invite les Présidents de Districts concernés à ne pas hésiter à saisir la justice s'ils s'estiment lésés.

Quoi qu'il en soit, la question du format de l'Assemblée Elective sera posée aux clubs lors des réunions prévues du 23 janvier au 13 février 2024.

Les points suivants sont ensuite abordés :

- Gilles Rouffignat réitère sa demande de mise en place un calendrier annuel des réunions de Bureau et Comités de direction de Ligue afin de planifier au mieux les réunions au sein des districts.
- La situation de François Grenet (actuellement prestataire auprès de la LFNA) et sa participation aux réunions rencontres. Certains Présidents de District estiment que François Grenet doit faire un choix entre une éventuelle candidature et son travail à la Ligue. Le Président de la Ligue abonde en ce sens et informe le bureau que la question sera posée à François Grenet avant le début des réunions.
- Les modalités de recrutement du Directeur Technique Régional (départ en retraite de Gilles BOUARD en fin de saison). Alexandre Gougnard s'interroge sur ce prochain recrutement. Il aurait trouvé judicieux que le prochain Comité de direction qui sera élu en novembre 2024 puisse désigner la personne idoine. Le Président indique qu'un appel à candidature interne sera lancé. Patrick Pion, DTN adjoint sera présent afin de livrer son avis sur la valeur des candidats avant que le choix ne soit fait.

Fin de séance à 11 h 30

Le Président de la LFNA,
Saïd ENNJIMI

La Secrétaire Générale,
Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT